

Affaires courantes

propre gré, en cherchant à améliorer leur sort, et ils ont profité de l'expérience.

• (1240)

Les constatations du rapport Hickling ne sont toutefois pas complètement positives. Le résumé dit ceci:

À notre avis, les retards dans le règlement de la question du rapatriement des premières familles qui demeurent encore à Resolute Bay et Grise Fjord constituent le seul point sur lequel on peut critiquer le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne ce projet.

Telle était la conclusion de l'équipe indépendante Hickling. Cela dit, les auteurs du rapport ajoutent:

Les circonstances qui ont occasionné ce retard ont déjà été expliquées par plusieurs sous-ministres depuis que la question a été officiellement abordée avec le ministère en 1982.

Le rapport Hickling soutient que:

Une déclaration ferme et nette sur les mesures que le ministère entend prendre aurait beaucoup de poids.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a fait dans sa réponse, déposée hier, au troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

Dans cette réponse, le gouvernement a déclaré qu'il est disposé à prévoir des fonds, au cours de l'exercice 1991-1992, pour permettre aux familles inuit initialement réinstallées ou à leurs descendants qui demeurent à Grise Fjord ou à Resolute Bay de rentrer à Inukjuak.

En même temps, le gouvernement est prêt à rendre certains biens qui avaient été abandonnés à Resolute Bay et à Grise Fjord lors du départ de certaines familles dans le passé ou à offrir une indemnisation si la restitution de ces biens est impossible. Cela s'applique tant aux gens qui sont rentrés de leur propre initiative qu'à ceux que le gouvernement a réinstallés.

Tous les renseignements recueillis de façon indépendante montrent que ce projet a été conçu et réalisé dans les meilleures des intentions tant de la part du gouvernement que des familles inuit initialement réinstallées. Les faits révèlent que le gouvernement a depuis réagi honorablement aux demandes des Inuit qui ont par la suite décidé qu'ils préféreraient rentrer à Inukjuak, en payant

leur transport et leur logement et en acceptant maintenant de remplacer les biens perdus.

Je voudrais conclure en reprenant les conclusions du rapport Hickling:

Nous n'avons pas trouvé de motifs justifiant des excuses de la part du gouvernement au sujet de la façon dont le projet de réinstallation a été conçu, planifié et exécuté. À notre avis, il serait trompeur que le gouvernement s'excuse d'une faute qu'il n'a pas commise. Cela impliquerait que le projet n'a pas eu un succès raisonnable, ce qui n'est pas du tout le cas.

Ce matin à la Chambre, nous avons entendu de grands discours, dont certaines parties ne servent les intérêts ni des Inuit ni des Canadiens. J'ai entendu le mot «exil» par exemple, qui laisse entendre qu'on a forcé des gens à faire quelque chose contre leur gré. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement n'a forcé personne à déménager et n'a forcé personne à rester. Rien ne prouve qu'une faute a été commise, comme le souligne le rapport Hickling.

Enfin, le député de Comox—Alberni y est allé un peu fort dans son intervention de ce matin lorsqu'il a comparé les mesures prises par le gouvernement aux agissements de Staline. Il arrive à l'occasion que des députés se laissent emporter, mais il y a des limites. Je crois que le député a dépassé les limites de ce qu'on peut considérer comme raisonnable dans un débat rationnel.

Monsieur le Président, je voudrais demander au député de retirer ses observations malavisées et de présenter des excuses à la Chambre.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la députée n'a certes pas déclaré sérieusement que j'avais fait des observations non parlementaires au sujet de ce rapport. Si l'on compare ce rapport aux documents que l'on peut obtenir du ministère des Affaires indiennes et que possède la Makivik Corporation, tout ce que j'ai pu dire pour signifier que ce rapport est un tissu de mensonges est exact. Je n'ai pas accusé le ministre de mentir, j'ai plutôt laissé entendre que ses experts-conseils lui avaient menti.

Il me semble aussi que la députée, lorsqu'elle qualifie ce rapport d'indépendant, induit la Chambre en erreur, car les experts-conseils ont été engagés par le ministère des Affaires indiennes. La Makivik Corporation pouvait choisir un expert-conseil parmi ceux du ministère. La société a rejeté les deux experts qu'elle savait anti-